



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAT

Question écrite n° 12620

Texte de la question

M. Roland Metzinger appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insuffisance des crédits du chapitre 46-23, article 10, constituant l'enveloppe d'aide sociale pour les CAT. En ce qui concerne le département de la Moselle, la dotation pour 1998 a augmenté de 0,93 % par rapport à celle de l'année précédente. Or, cette dotation, principalement affectée aux salaires de l'encadrement des CAT, est insuffisante pour faire face à toutes les charges fixes des CAT dont le transport des travailleurs handicapés fait partie. Ainsi, les entreprises de transport ne peuvent pas, par assimilation, appliquer la hausse des tarifs telle qu'elle est autorisée par le conseil général pour les transports scolaires et, de ce fait, enregistrent un déficit croissant pour cette activité. Il lui demande comment elle entend remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'évolution des frais de personnel des centres d'aide par le travail, qui représentent 70 % de leurs dépenses de fonctionnement, est déterminée pour les établissements publics par les protocoles de la fonction publique, et pour les établissements privés par les accords conventionnels soumis à agrément. Elle est financée chaque année en proportion de son coût par les lois de finances. Le Gouvernement poursuit son effort en faveur des centres d'aide par le travail. Ainsi les crédits budgétaires pour l'année 1998 ont traduit une augmentation de 3,34 % sur l'année 1997, passant de 5,844 à 6,039 milliards de francs. A ce titre, le département de la Moselle a bénéficié en 1998 d'un taux d'actualisation de 1,41 %, identique à la moyenne nationale, alors que son taux d'équipement est de 3,44 habitants de vingt à cinquante-neuf ans, pour un taux d'équipement national de 2,78 . Les dotations globales de chaque établissement sont arrêtées chaque année par les préfets dans le cadre de la procédure budgétaire contradictoire, en fonction des missions des structures, de la qualité du service rendu et des références professionnelles reconnues par le secteur.

Données clés

Auteur : [M. Roland Metzinger](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12620

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 juin 1998

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1871

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3431